

CAHIER DES CHARGES

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

Discipline :

Kick boxing, muay thaï et disciplines assimilées

Niveau :

Moniteur Sportif Educateur

Organisme délégataire

LFKBMO asbl

(Ligue francophone de kick boxing, muay thaï et disciplines assimilées)

Version 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du 28-01-2026

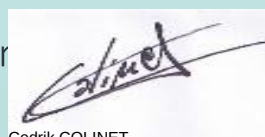


* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

ADEPS

Opérateur

LFKBMO asbl



Cedrik COLINET
Directeur f.f.
Signature simple
29/01/2026 10:25:06



Table des matières

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	5
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	7
1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction.....	7
1.2. Introduction générale de la formation	7
1.3. Homologation et certification	8
2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES.....	10
2.1. Vocation pédagogique.....	10
2.1.1. Moniteur Sportif Educateur	11
3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION 13	
3.1. Schéma de base d'organisation de la formation	13
3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation	15
3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification	15
3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	15
3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat	15
3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)	16
3.7. Droit de rétractation	16
3.8. Protection des données personnelles.....	16
3.9. Modalités diverses	17
4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES.....	19
4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	19
4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences	19
4.0.2. Taxonomie.....	22
4.0.3. Modalités d'enseignement.....	25
4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage.....	26
4.0.5. Evaluation.....	26
4.0.6. Synoptique.....	29
4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction	30
4.1. Fiches ECTS de la thématique 1	31
4.2. Fiches ECTS de la thématique 2	33
.....	33
.....	34
4.3. Fiches ECTS de la thématique 3	35
4.4. Fiches ECTS de la thématique 4	43
4.5. Fiches ECTS de la thématique 5	47
4.6. Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus	49

5. REFERENTIEL « STAGE » : DESCRIPTION DES MODALITES DE STAGE DU DISPOSITIF DE FORMATION DE MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR EN KICK BOXING ET MUAY THAÏ	50
6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION DU DISPOSITIF DE FORMATION DE MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR EN KICK BOXING ET MUAY THAÏ.....	51
6.1 Délai d'organisation des évaluations	51
6.2 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	51
6.2.1. Présences au cours	51
6.2.2. Autres modalités	52
6.3 Publicité des accès aux évaluations	52
6.4 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations	52
6.4.1 Absence	52
6.4.2 Retard	52
6.5 Nombre de sessions d'évaluation	53
6.5.1. Deux sessions d'évaluation.....	53
6.5.2 Les sessions reportées	53
6.6 Constitution du Jury d'évaluation.....	53
6.7 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)	54
6.8 Motivation du résultat en délibération.....	54
6.8.1 Motivation du résultat en 1 ^{ère} session	55
6.8.2 Motivation du résultat en 2 ^{ème} session.....	56
6.9 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport	56
6.10 Procédure de communication des résultats aux candidats.....	57
6.11 Recours et procédures	57
7 CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger).	59
7.1 Conformité des dossiers VAFE à introduire	59
7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	60
7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF	60
7.2.2. Eléments à présenter pour une VAF.....	61
7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE).....	62
7.3.1 Base de la demande / recevabilité de VAE	62
7.3.2 Eléments à présenter pour une VAE.....	63
7.4 Entretien de VAFE.....	64
7.5 Frais de procédure pour une VAFE.....	64
7.6 Procédures administratives VAFE	64
7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?	64
7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?	65
7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?	65
7.7 Analyse concernant la demande de VAFE	65
7.8 Décisions concernant la demande de VAFE	65
7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS	66
7.9.1 Cours généraux :	66

7.9.2 Cours spécifiques :	66
7.10 Tableau synthèse complet des procédures “VAFE”	67
8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D’HOMOLOGATION ET D’OBTENTION DES BREVETS	68
9 Annexes	69
Introduction.....	70
1. Module CS211 - Cadre réglementaire et institutionnel du kick boxing et muay thaï	71
2. Module CS221 - Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique en kick boxing et muay thaï.....	73
3. Module CS232 - Analyse biomécanique spécifique en kick boxing et muay thaï	76
4. Module CS233 - Mon intervention au cours d’un entraînement	79
5. Module CS234 : Les bases de la gestion psycho-émotionnelle spécifique au kick boxing et muay thaï.....	82
6. Module CS242 - Prévention du risque de blessure en compétition	85
7. Module CS251 - L’éthique relative à l’entraînement des jeunes en kick boxing et muay thaï.....	88

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« **fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 :

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;
- 2° didactique et méthodologie ;
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
- 5° éthique et déontologie ;
- 6° management. »

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° Les données administratives de l'opérateur délégataire ;
- 2° La description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° La description des programmes et contenus de formation ;
- 5° La description des programmes et contenus des stages ;
- 6° La description des modalités d'évaluation ;
- 7° Les conditions de dispenses de diplômes ;
- 8° La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

- 1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
- 2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
- 3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épïcène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc.

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 1 (Les données administratives de l'opérateur délégataire).

1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Opérateur délégataire :

LFKBMO ASBL

Ligue francophone de kick boxing, muay thai et disciplines assimilées

Rue de l'industrie n°20

1400 Nivelles

www.lfkbmo.com

Personnes de contact chargées de la formation des cadres :

Mathieu Godefroid

Directeur technique LFKBMO

mathieu@fight-off.com

Patrick Crevecoeur

Conseiller pédagogique ADEPS

patrick.CREVECOEUR@cfwb.be

1.2. Introduction générale de la formation

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs.

Des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La première étape consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

Préambule :

Ce cahier des charges est d'application pour les formations Moniteur Sportif Educateur mises en place à partir de 2026. Ce cahier des charges a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Types de formation :

La formation Moniteur Sportif Educateur fait référence à des méthodes de pratiques et d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individus.

Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

1.3. Homologation et certification

Le brevet de Moniteur Sportif Educateur, est homologué /certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. **La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !**

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive » (opéré par l'AG Sport ou par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif

Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique). Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1 du décret du 3 mai 2019, au point 2 (la **description des fonctions et les compétences requises**).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) à laquelle / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

2.1. Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à **vocation pédagogique** fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : compétences préalables à la formation.
- du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).
- du public cible : public à charge du cadre sportif.
- du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1.1. Moniteur Sportif Éducateur

- Prérequis du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en KICK BOXING et MUAY THAÏ :
 - Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur et Educateur ;
 - Lauréat des cours spécifiques Moniteur Sportif Initiateur en Kick Boxing et Muay Thaï ;
 - Être âgé de 18 ans ou plus ;
 - Être lauréat d'une ceinture noire en kick boxing ou d'un khan noir en muay thaï reconnu par la LFKBMO ;
 - Être en ordre d'affiliation auprès de la fédération ;
 - Ne pas avoir connu de sanction disciplinaire au sein de la LFKBMO.
- Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en KICK BOXING et MUAY THAÏ :
 - Fidéliser à une pratique sportive spécifique.
 - Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation sportive.
 - Motiver au développement sportif complet.
 - Former et consolider les habiletés motrices spécifiques individuelles et/ou collectives.
 - Parfaire l'apprentissage des fondamentaux d'une discipline sportive spécifique.
 - Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
 - Identifier le niveau des pratiquants et le potentiel sportif.
 - Orienter les sportifs à haut potentiel vers des structures adaptées.
 - S'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif.

- Public cible du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en KICK BOXING et MUAY THAÏ :
 - Tous les âges (distinction à faire entre les activités à maturation précoce et tardive).
 - Sportifs en phase de formation.
 - Sportifs en phase de consolidation des fondamentaux de la discipline.
 - Les compétiteurs amateurs en kick boxing et muay thaï (classes J, N, C et B).
- Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en KICK BOXING et MUAY THAÏ :
 - Clubs (équipes structurées, cellule d'entraînement des écoles de sport, etc.).
 - Programmes ADEPS de formation sportive.
 - Fédérations sportives communautaires et/ou nationales.
- Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en KICK BOXING et MUAY THAÏ :
 - Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39 § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 3 (**La description des modalités préalables à l'organisation de la formation**).

3.1. Schéma de base d'organisation de la formation

Le nombre de sessions annuel est défini en fonction des disponibilités des formateurs, du calendrier d'activités de la fédération (championnats et passages de grades) et de la demande de formation émanant des cercles affiliés. Certaines sessions de formations peuvent être organisées durant les weekends de l'année scolaire. D'autres sessions peuvent être organisées en un bloc de cinq jours calendaires continus (semaine et weekend) durant les congés scolaires.

Un calendrier des formations est transmis par le secrétariat de la LFKBMO par courriel à sa liste de distribution. Le document est également disponible sur le site de la fédération www.lfkbmo.com dans la rubrique « documents ».

La formation est organisée en modules répartis dans les 5 thématiques présentées précédemment.

La plupart des modules et certaines évaluations se déroulent dans un lieu équipé tant pour les cours théoriques que pour les activités pratiques. L'endroit doit donc obligatoirement disposer des éléments suivants :

- Permis d'exploitation (incluant une autorisation pompière) autorisant la pratique sportive et les formations ;
- Des commodités (toilettes, vestiaires, point d'eau...) ;
- Nécessaire de premiers soins et DEA ;
- Revêtement de sol adapté à la pratique (tatamis) installé de manière permanente ;
- Minimum un ring de boxe ;
- Du petit matériel spécifique à la pratique du kick boxing et du muay thaï (paos, pattes d'ours, boucliers...) en suffisance pour tous les participants ;
- Du petit matériel pour la pratique sportive en général (échelle d'entraînement, cônes, *medecin balls*, *swiss ball*, plots...) ;
- Des chaises et tables en suffisance pour les participants ;
- Un projecteur ou une télévision ;
- D'une connexion Internet sans fil (WiFi) ;
- Rallonges et multiprises électriques.

A priori, le lieu de formation se situe Avenue Galilée, 4b à 1300 Wavre dans une infrastructure bénéficiant de tout le matériel et l'espace requis. Une délocalisation est envisageable si :

- Une majorité des participants de la formation sont issus de la même zone géographique ;

- Des infrastructures répondants aux conditions sont disponibles et facilement accessibles (à moins de 15 minutes en voiture d'un axe autoroutier) aux dates prévues pour la formation ;
- Le changement d'adresse ne pose aucun problème d'organisation (pédagogique et privée) pour les formateurs.

Pour valider l'ouverture officielle d'une session, 10 candidats doivent s'être inscrits au minimum. Par ailleurs, l'accès à la formation est automatiquement fermé après la 20^{ème} inscription. Dans ce cas, un dédoublement de la session est éventuellement possible à conditions que le calendrier de la fédération le permette et que les formateurs soient disponibles.

Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation

Processus global d'apprentissage				Consolidation
Cours généraux opérés par l'ADEPS	<i>Formation spécifique dispensée par tout opérateur reconnu</i>			Recyclages Formations complémentaires et continuées.
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques Rapport de stage	

3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation

Chaque candidat doit répondre aux conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans ou plus le premier jour de la formation ;
- Une copie du diplôme niveau 6 (ceinture noire en kick boxing ou khan noir muay thaï) homologué par la LFKBMO ;
- L'attestation de réussite des cours généraux moniteur sportif éducateur ;
- Le brevet moniteur sportif initiateur en kick boxing et muay thaï ;
- Être en ordre d'affiliation auprès de la Ligue francophone de kick boxing, muay thaï et disciplines assimilées ;
- Avoir réglé le droit d'inscription à la formation.

Il est attendu de chaque candidat qu'il se présente aux sessions de formations avec le matériel nécessaire à la formation : nécessaire d'écriture et supports de prise de notes ainsi que son équipement d'entraînement (gants de boxe, protège-tibias, vêtements de sport, bandes pour les mains, protège-dents, coquille et corde à sauter) pour les parties pratiques.

Les modalités d'organisation (calendrier, les horaires, lieux de formation, etc.) sont explicitement indiquées aux candidats par l'envoi d'un courriel à l'ensemble des cercles de la LFKBMO par le secrétariat dès qu'une session est organisée. L'information est également publiée sur le site Internet www.lfkbmo.com dans les rubriques « documents » et « stages ».

3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification

La durée théorique de la formation est de 62 :30 et en corollaire, la durée d'un cursus complet est de 122 :30 (cours généraux + cours spécifique).

Le volume horaire de l'ensemble des modules de la formation est repris le tableau de synthèse « charge théorique de travail » qui se trouve dans la section 4.0.6. -

3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation

L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à de test préliminaire.

3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat

- Fiche d'inscription ad hoc dûment complétée.
- Présentation de la licence de la fédération.
- Preuve d'acquiescement des droits d'inscription et d'homologation.
- Présentation de la carte d'identité permettant la vérification de l'âge et l'identité du candidat.
- Une copie du diplôme niveau 6 en kick boxing et/ou muay thaï.
- L'attestation de réussite des cours généraux moniteur sportif éducateur.
- Brevet moniteur sportif initiateur en kick boxing et muay thaï.

3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)

Les inscriptions se déroulent via un formulaire en ligne. Le lien du formulaire est communiqué par le secrétariat via le mail d'information transmis à l'ensemble des responsables des cercles affiliés à la LFKBMO. Dès l'inscription validée par le candidat, une copie du bulletin d'inscription lui est envoyée via son adresse e-mail. Dans le cas où celui-ci ne la recevrait pas, il est indispensable qu'il prenne contact avec le responsable formation des cadres de la LFKBMO par courriel (mathieu@fight-off.com).

Le coût d'inscription à la formation est de 200€. Ce montant est à verser au plus tard 30 jours calendaires avant la première séance de formation sur le compte de la **LFKBMO BE53 0688 9097 6753** avec en communication « nom + prénom du candidat + Formation de MS éducateur ».

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée des formulaires et des paiements. Une fois le nombre maximum atteint, les inscriptions sont manuellement clôturées.

La présence aux cours est obligatoire. Quel que soit le motif, l'absence totale à un module entraîne une reconduction automatique de la participation à la session suivante. Le participant se trouvant dans cette situation ne pourra donc pas présenter l'évaluation du module pour lequel il a été absent.

L'accès aux évaluations est automatique pour tous les candidats dont l'inscription est définitive sauf en cas d'absence aux cours.

3.7. Droit de rétractation

Aucune rétractation n'est possible. En s'inscrivant, le candidat vérifie qu'il est en mesure de suivre pleinement le cursus et de présenter les examens.

3.8. Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations - ...), le candidat accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par la LFKBMO.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.

- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : Mathieu Godefroid (mathieu@fight-off.com).

3.9. Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat MS Ed. doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1

- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant la 1ère session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, etc.) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations.
- Attitude et/ou langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou le personnel ADEPS ou LFKBMO.
- Détention et/ou consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations....
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».

4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 4 (la description des programmes et contenus de formation).

4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
 - SF didactique : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (exemples : *l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
 - SF méthodologique : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (exemples : *méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement – la progression – le dosage des exercices ; etc.*) ;
 - SF pédagogique : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (exemples : *les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).

- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (par exemple : *mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).
- SF comportementaux liés à l'apprenance : L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base liés à l'apprenance sont déclinés.

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005)

SAVOIR développer ses compétences / les faire évoluer / progresser	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR développer ses compétences / les faire évoluer / progresser	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR développer ses compétences / les faire évoluer / progresser	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

- SF comportementaux liés à la fonction : Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés « **soft-skills** ». Ils sont maintenant déclinés comme des « **savoir-faire non techniques** » (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

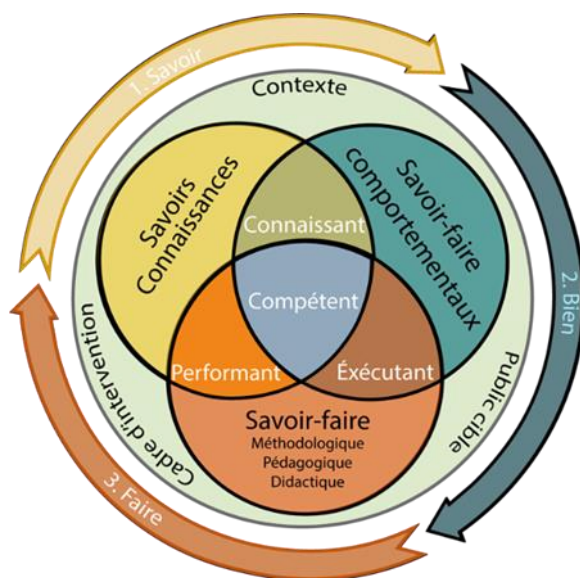
Compétences sociales interpersonnelles et de communication	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».* (adapté de la définition du CEDEFOP, Commission UE, 2012)

Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)



4.0.2. Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « l'acte mental » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO - 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002)

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

✓ Taxonomie des compétences

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008. (Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1.)

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proxémie	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens pécéda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Imiter, définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter, classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échauffage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer, calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre, adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter, transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la comp. visée chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innover, provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier,

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3. Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement sont proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ Présentiel :

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ Distanciel :

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- Synchrone (en direct) : activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne / à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).
- Asynchrone (en différé) : activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne / à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (Par exemple via la plateforme LMS Moodle). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ Hybride :

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, la méthodologie active voire interactive est privilégiée. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource / facilitateur, doit prévoir un développement de concepts / principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle et autonome, évaluations, stages obligatoires, etc.) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations / certifications.

4.0.5. Evaluation

- Champs d'évaluation : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 6.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- Types d'évaluation : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
- Forme d'évaluation : évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.
- Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage : Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage / de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au/à la candidat pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances	
NA	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau renvoie directement aux postures présentées dans le tableau inspiré de Boudreault 2008 (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences	
NA	Non Acquis
EVA	En Voie d'Acquisition
A	Acquis
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise

	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (sous type de Savoir-Faire) observables attestent de manquements.
	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

4.0.6. Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Synoptique MSeDucateur et charge de travail des cours spécifiques en kick boxing et muay thai

Présentiel 62:30

Distanciel synchrone 0:00

Distanciel asynchrone 0:00

Charge théorique totale 62:30

Thématique 1

Cadre institutionnel et législatif

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	2:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	2:00	0:00	0:00
Eval S.	0:30	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	4:30	0:00	0:00
Charge théo. totale	4:30		

Thématique 2

Didactique et méthodologie

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	4:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	16:00	0:00	0:00
Eval S.	0:30	0:00	0:00
Eval S.-F.	2:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	22:30	0:00	0:00
Charge théo. totale	22:30		

Thématique 3

Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	13:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	13:00	0:00	0:00
Eval S.	2:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	2:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	28:00	0:00	0:00
Charge théo. totale	28:00		

Thématique 4

Aspect sécuritaire et préventif

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	1:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	3:00	0:00	0:00
Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	1:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	5:00	0:00	0:00
Charge théo. totale	5:00		

Thématique 5

Éthique et déontologie

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	2:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:30	0:00	0:00
Charge théo. travail	2:30	0:00	0:00
Charge théo. totale	2:30		

CS211

Cadre réglementaire et institutionnel du kick boxing et muay thai

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	2:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	2:00	0:00	0:00
Eval S.	0:30	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	4:30	0:00	0:00
Charge théo. totale	4:30		

CS221

Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique en kick boxing et muay thai

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	4:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	16:00	0:00	0:00
Eval S.	0:30	0:00	0:00
Eval S.-F.	2:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	22:30	0:00	0:00
Charge théo. totale	22:30		

CS231

Analyse biomécanique spécifique au kick boxing et muay thai

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	2:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	2:00	0:00	0:00
Charge théo. totale	2:00		

CS241

Prévention blessures (prépa physique) en kick boxing et muay thai

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	1:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	1:00	0:00	0:00
Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	2:00	0:00	0:00
Charge théo. totale	2:00		

CS251

L'éthique relative à l'entraînement des jeunes en kick boxing et muay thai

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	2:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:30	0:00	0:00
Charge théo. travail	2:30	0:00	0:00
Charge théo. totale	2:30		

CS232

Les bases de la préparation physique spécifique au kick boxing et au muay thai

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	8:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	8:00	0:00	0:00
Eval S.	1:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	1:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	18:00	0:00	0:00
Charge théo. totale	18:00		

CS242

Prévention du risque de blessure en compétition

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	0:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	2:00	0:00	0:00
Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	1:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	3:00	0:00	0:00
Charge théo. totale	3:00		

CS233

Les bases de la nutrition spécifique au kick boxing et muay thai

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	2:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	2:00	0:00	0:00
Eval S.	0:30	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:30	0:00	0:00
Charge théo. travail	5:00	0:00	0:00
Charge théo. totale	5:00		

CS234

Les bases de la gestion psycho-émotionnelle spécifique au kick boxing et muay thai

	Prés.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Enu/Form S.	1:00	0:00	0:00
Enu/Form S.-F.	1:00	0:00	0:00
Eval S.	0:30	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:30	0:00	0:00
Charge théo. travail	3:00	0:00	0:00
Charge théo. totale	3:00		

4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique	
		des savoirs	des compétences
CS211	Appliquer l'ensemble des règlements (administratifs, éducatifs, compétition) de la LFKBMO.	3	3
CS221	Concevoir et exécuter des séances de perfectionnement (Niv 4-6, clinch, sparring, tactique) en appliquant une méthodologie didactique structurée.	4	4
CS231	Analyser un geste technique (frappe, pivot) sous l'angle des principes biomécaniques pour justifier une correction.	3	
CS232	Concevoir, planifier (via le modèle DLTA) et diriger les composantes de la préparation physique (physio, force, souplesse, cardio).	4	4
CS233	Comprendre des conseils nutritionnels de base adaptés au KB/MT, en particulier sur la gestion du poids en compétition.	2	
CS234	Evaluer les états psycho-émotionnels du compétiteur et y répondre par un coaching de coin et un discours adaptés.	4	4
CS241	Décrire les risques de blessures de "sur-utilisation" (overuse) et appliquer des protocoles préventifs dans l'échauffement .	2	3
CS242	Appliquer les mesures de gestion des risques de blessures en compétition ("taping", échauffement pré-combat, interventions de coin) .	3	3
CS251	Appliquer les principes éthiques spécifiques à l'encadrement d'enfants en compétition (gestion de la pression, priorité au jeu) .	3	3

4.1. Fiches ECTS de la thématique 1

Fiche type "ECTS" descriptive du module CS211

1. Code et titre du module

CS211

Cadre réglementaire et institutionnel du kick boxing et muay thai

2. Résumé / présentation

Ce module regroupe l'ensemble des cadres légaux et sportifs. Il couvre le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et les aspects administratifs (licences, assurances), le règlement spécifique de la boxe éducative (assaut, sécurité), et les règlements de compétition (classes C/B/A, arbitrage, fonctionnement des championnats).

3. Concepts / Mots-clés

LFKBMO, ROI, Règlement, Boxe éducative, Compétition.

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer l'ensemble des règlements (administratifs, éducatifs, compétition) de la LFKBMO.			✓				✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓						
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓		

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓		✓				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'observation critériée, commune à l'ensemble des candidats, permettant d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences selon les niveaux suivants :

- NA : Non acquis
- EVA : En voie d'acquisition
- A : Acquis
- AM : Acquis avec maîtrise

Cette grille d'évaluation est présentée en annexe du cahier des charges et sert de référence au jury d'évaluation lors des délibérations.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Statut juridique des clubs et des fédérations	211	***	Prévention du risque de blessure en compétition	242	*
Responsabilité civile et pénale du cadre sportif	212	***	L'éthique relative à l'entraînement des jeunes	251	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur 20 candidats maximum
Matériel	1 local de cours avec minimum 20 places, 1 chaise par participant et 1 table/ partie de table (pour support A4) par candidat sauf si la formation se déroule en ligne PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation OU télévision

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Certification de l'enseignement supérieur de type court (bachelier, régent ou graduat) OU de type long (master)
Certification moniteur éducateur Adeps
Formateur à l'école des cadres LFKBMO

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucun diplôme ne donne accès à une dispense totale du module de plein droit.	

4.2. Fiches ECTS de la thématique 2

Fiche type "ECTS" descriptive du module CS21

1. Code et titre du module

CS221

Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique en kick boxing et muay thai

2. Résumé / présentation

Ce module est le cœur de la pédagogie "Éducateur". Il couvre la méthodologie d'enseignement des techniques avancées (Niv 4-6), la didactique spécifique du clinch, la gestion progressive et sécurisée du sparring (à thème, libre), et l'analyse/application de la stratégie et tactique en compétition amateur. L'accent est mis sur le comment enseigner le perfectionnement, en liant la technique au contexte tactique.

3. Concepts / Mots-clés

Méthodologie, Didactique, Perfectionnement, Clinch, Sparring, Stratégie, Tactique, Niveaux 4-6.

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Concevoir et exécuter des séances de perfectionnement (Niv 4-6, clinch, sparring, tactique) en appliquant une méthodologie didactique structurée.				✓				✓

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓	✓				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓		✓	✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓	✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓		✓	✓				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00	0:00	0:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
16:00	0:00	0:00	16:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				230
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

8. Critères d'évaluation

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'observation critériée, commune à l'ensemble des candidats, permettant d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences selon les niveaux suivants :

- NA : Non acquis
- EVA : En voie d'acquisition
- A : Acquis
- AM : Acquis avec maîtrise

Cette grille d'évaluation est présentée en annexe du cahier des charges et sert de référence au jury d'évaluation lors des délibérations.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	35%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	221	**	Analyse biomécanique spécifique	231	***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement	222	***	Les bases de la préparation physique	232	**
Mon intervention au cours d'un entraînement	223	***	Les bases de la gestion psycho-émotionnelle	234	**
			Prévention du risque de blessure en compétition	242	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur 20 candidats maximum
Matériel	1 local de cours avec minimum 21 places, 1 chaise par participant et 1 table/ partie de table (pour support A4) par candidats 1 local pour la pratique comprenant un revêtement de sol adéquat (tatamis) ainsi que le matériel (petit matériel sportif, paos, boucliers de frappes, sacs de frappes, pattes d'ours, etc.) PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation OU télévision

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Certification de l'enseignement supérieur de type court (bachelier, régentat ou graduat) OU de type long (master)
Certification moniteur éducateur Adeps
Formateur à l'école des cadres LFKBMO

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucun diplôme ne donne accès à une dispense totale du module de plein droit.	

4.3. Fiches ECTS de la thématique 3

Fiche type "ECTS" descriptive du module CS231

1. Code et titre du module

CS231

Analyse biomécanique spécifique au kick boxing et muay thai

2. Résumé / présentation

Ce module théorique est le prolongement du CG 2.3.4 (Introduction à l'analyse du mouvement). Il analyse les mouvements spécifiques du KB/MT (frappes, pivots, blocages) sous l'angle des principes biomécaniques (axes/plans, chaînes cinétiques, régimes de contraction). L'objectif est de permettre à l'éducateur de justifier ses corrections. L'application pratique se fait dans le module CS221.

3. Concepts / Mots-clés

Biomécanique, Chaîne cinétique, Analyse du mouvement, Pivot, Force, Contraction.

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Analyser un geste technique (frappe, pivot) sous l'angle des principes biomécaniques pour justifier une correction.			✓					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo, péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Le module n'étant pas évalué, il n'y a pas de critère d'évaluation

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	35%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	234	***	Principes méthodologiques de perfectionnement	221	***
			Les bases de la préparation physique	232	**
			Prévention blessures (prépa physique)	241	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur 20 candidats maximum
Matériel	1 local de cours avec minimum 20 places, 1 chaise par participant et 1 table/ partie de table (pour support A4) par candidat sauf si la formation se déroule en ligne PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation OU télévision

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Certification de l'enseignement supérieur de type court (bachelier, régendat ou graduat) en éducation physique OU de type long (master) en sciences de la motricité
Certification moniteur éducateur Adeps
Formateur à l'école des cadres LFKBMO

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucun diplôme ne donne accès à une dispense totale du module de plein droit.	

Fiche type "ECTS" descriptive du module CS232

1. Code et titre du module

CS232

Les bases de la préparation physique spécifique au kick boxing et au muay thai

2. Résumé / présentation

Ce module regroupe tous les aspects de la préparation physique et de sa planification, en lien avec les cours généraux (CG222, CG233). Il couvre :

- La physiologie appliquée (spécificités enfant/ado, filières énergétiques) .
- Le développement des qualités de force/musculation, de la souplesse et vitesse.
- Le développement des qualités cardiovasculaires.
- Les principes de planification (planification méso/micro) en s'appuyant sur le Développement à Long Terme (DLTA) .

3. Concepts / Mots-clés

Préparation physique, Planification, DLTA, Physiologie, Musculation, Souplesse, Cardiovasculaire.

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Concevoir et appliquer les composantes de la préparation physique (physio, force, souplesse, cardio).				✓			✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓	✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓					✓		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				16:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
8:00	0:00	0:00	8:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	16:00
8:00	0:00	0:00	8:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

8. Critères d'évaluation

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'observation critériée, commune à l'ensemble des candidats, permettant d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences selon les niveaux suivants :

- NA : Non acquis
- EVA : En voie d'acquisition
- A : Acquis
- AM : Acquis avec maîtrise

Cette grille d'évaluation est présentée en annexe du cahier des charges et sert de référence au jury d'évaluation lors des délibérations.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
60%	35%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodologiques du perfectionnement	222	**	Principes méthodologiques du perfectionnement	221	**
Définition des facteurs de la performance sportive	231	***	Analyse biomécanique spécifique	231	**
La machine humaine à l'effort	233	***	Les bases de la nutrition spécifique	233	**
			Prévention blessures (prépa physique)	241	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur 20 candidats maximum
Matériel	1 local de cours avec minimum 21 places, 1 chaise par participant et 1 table/ partie de table (pour support A4) par candidats 1 local pour la pratique comprenant un revêtement de sol adéquat (tatamis) ainsi que le matériel (petit matériel sportif, paos, boucliers de frappes, sacs de frappes, pattes d'ours, etc.) PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation OU télévision

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Certification de l'enseignement supérieur de type court (bachelier, régendat ou graduat) en éducation physique OU de type long (master) en sciences de la motricité
Certification moniteur éducateur Adeps
Formateur à l'école des cadres LFKBMO

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucun diplôme ne donne accès à une dispense totale du module de plein droit.	

Fiche type "ECTS" descriptive du module CS233

1. Code et titre du module

CS233

Les bases de la nutrition spécifique au kick boxing et muay thai

2. Résumé / présentation

Ce module aborde les bases de la nutrition sportive : équilibre des micronutriments et macronutriments, hydratation, alimentation avant/pendant/après l'effort. Il met un accent particulier sur les enjeux et dangers de la gestion du poids (catégories) dans les sports de combat.

3. Concepts / Mots-clés

Nutrition, Hydratation, Gestion du poids, Catégories, Macronutriments.

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Comprendre des conseils nutritionnels de base adaptés au KB/MT, en particulier sur la gestion du poids en compétition.		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités et Ressources d'enseignement							
Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓						
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Écrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓	✓	

Modalités.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓		✓				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	1:00
2:00	0:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	

8. Critères d'évaluation

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'observation critériée, commune à l'ensemble des candidats, permettant d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences selon les niveaux suivants :

- NA : Non acquis
- EVA : En voie d'acquisition
- A : Acquis
- AM : Acquis avec maîtrise

Cette grille d'évaluation est présentée en annexe du cahier des charges et sert de référence au jury d'évaluation lors des délibérations.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	35%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
La machine humaine à l'effort	233	**	Cadre réglementaire	211	*
Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes	251	*	Les bases de la préparation physique	232	**
			L'éthique relative à l'entraînement des jeunes	251	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur 20 candidats maximum
Matériel	1 local de cours avec minimum 20 places, 1 chaise par participant et 1 table/ partie de table (pour support A4) par candidat sauf si la formation se déroule en ligne PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation OU télévision

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Certification de l'enseignement supérieur de type court (bachelier, régendat ou graduat) en diététique OU de type long (master) en sciences de la motricité
Certification moniteur éducateur Adeps
Formateur à l'école des cadres LFKBMO

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucun diplôme ne donne accès à une dispense totale du module de plein droit.	

Fiche type "ECTS" descriptive du module CS234

1. Code et titre du module

CS234

Les bases de la gestion psycho-émotionnelle spécifique au kick boxing et muay thai

2. Résumé / présentation

Prolongement du CG 2.3.2 (Aspects psycho-émotionnels). Ce module sensibilise l'éducateur à la gestion du stress pré-compétitif, au discours de coaching (dans le coin, au vestiaire) et à la gestion de la défaite/victoire chez l'athlète amateur.

3. Concepts / Mots-clés

Psychologie, Gestion du stress, Coaching, Motivation, Performance.

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Evaluer les états psycho-émotionnels du compétiteur et y répondre par un coaching de coin et un discours adaptés.				✓				✓

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓						
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓						

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	

8. Critères d'évaluation

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'observation critériée, commune à l'ensemble des candidats, permettant d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences selon les niveaux suivants :

- NA : Non acquis
- EVA : En voie d'acquisition
- A : Acquis
- AM : Acquis avec maîtrise

Cette grille d'évaluation est présentée en annexe du cahier des charges et sert de référence au jury d'évaluation lors des délibérations.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	35%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-émotionnels et environnementaux	232	***	Charte du moniteur de kick boxing et muay thai	151	*
			Principes méthodologiques de perfectionnement	221	***
			L'éthique relative à l'entraînement des jeunes	251	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur 20 candidats maximum
Matériel	1 local de cours avec minimum 20 places, 1 chaise par participant et 1 table/ partie de table (pour support A4) par candidat sauf si la formation se déroule en ligne PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation OU télévision

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Certification de l'enseignement supérieur de type court (bachelier, régendat ou graduat) OU de type long (master) en psychologie ou sciences de l'éducation
Certification moniteur éducateur Adeps
Formateur à l'école des cadres LFKBMO

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucun diplôme ne donne accès à une dispense totale du module de plein droit.	

4.4. Fiches ECTS de la thématique 4

Fiche type "ECTS" descriptive du module CS241

1. Code et titre du module

CS241

Prévention blessures (prépa physique) en kick boxing et muay thai

2. Résumé / présentation

Ce module identifie les blessures de "sur-utilisation" (overuse) les plus courantes en KB/MT (épaules, genoux, dos, tibias), en lien avec le CG 2.4.1 (Prévention des blessures). Il propose des protocoles de renforcement préventif (proprioception, gainage) à intégrer dans l'échauffement ou les séances de préparation physique. La mise en pratique de ce module est intégré au CS232

3. Concepts / Mots-clés

Prévention, Blessure, Sur-utilisation, Proprioception, Gainage, Échauffement.

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Décrire les risques de blessures de "sur-utilisation" (overuse) et appliquer des protocoles préventifs dans l'échauffement.		✓					✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Le module n'étant pas évalué, il n'y a pas de critère d'évaluation

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Prévention des blessures du geste sportif	241	***	Analyse biomécanique spécifique	231	**
			Les bases de la préparation physique	232	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur 20 candidats maximum
Matériel	1 local de cours avec minimum 21 places, 1 chaise par participant et 1 table/ partie de table (pour support A4) par candidats 1 local pour la pratique comprenant un revêtement de sol adéquat (tatamis) ainsi que le matériel (petit matériel sportif, paos, boucliers de frappes, sacs de frappes, pattes d'ours, etc.) PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation OU télévision

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Certification de l'enseignement supérieur de type court (bachelier, régentat ou graduat) OU de type long (master)
Certification moniteur éducateur Adeps
Formateur à l'école des cadres LFKBMO

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucun diplôme ne donne accès à une dispense totale du module de plein droit.	

Fiche type "ECTS" descriptive du module CS241

1. Code et titre du module

CS242

Prévention du risque de blessure en compétition

2. Résumé / présentation

Ce module se concentre sur les blessures aiguës et la gestion des risques en compétition. Il couvre le "taping des mains", l'échauffement pré-combat, les interventions de l'homme de coin (soins mineurs, saignements) et l'identification des signaux d'alerte (commotion).

3. Concepts / Mots-clés

Compétition, Blessure, prévention, Homme de coin, Commotion, Échauffement.

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les mesures de gestion des risques de blessures en compétition ("taping", échauffement pré-combat, interventions de coin).			✓				✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓		✓					

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	2:00
2:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

8. Critères d'évaluation

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'observation critériée, commune à l'ensemble des candidats, permettant d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences selon les niveaux suivants :

- NA : Non acquis
- EVA : En voie d'acquisition
- A : Acquis
- AM : Acquis avec maîtrise

Cette grille d'évaluation est présentée en annexe du cahier des charges et sert de référence au jury d'évaluation lors des délibérations.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Responsabilité civile et pénale du cadre sportif	212	**	Cadre réglementaire	211	**
			Principes méthodologiques de perfectionnement	221	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur 20 candidats maximum
Matériel	1 local de cours avec minimum 21 places, 1 chaise par participant et 1 table/ partie de table (pour support A4) par candidats 1 local pour la pratique comprenant un revêtement de sol adéquat (tatamis) ainsi que le matériel (petit matériel sportif, paos, boucliers de frappes, sacs de frappes, pattes d'ours, etc.) PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation OU télévision

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Certification de l'enseignement supérieur de type court (bachelier, régendat ou graduat) OU de type long (master)
Certification moniteur éducateur Adeps
Formateur à l'école des cadres LFKBMO

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucun diplôme ne donne accès à une dispense totale du module de plein droit.	

4.5. Fiches ECTS de la thématique 5

Fiche type "ECTS" descriptive du module CS251

1. Code et titre du module

CS251

L'éthique relative à l'entraînement des jeunes en kick boxing et muay thai

2. Résumé / présentation

Ce module aborde les questions éthiques spécifiques à l'encadrement des enfants en compétition (boxe éducative) : priorité au développement et au plaisir sur le résultat, gestion de la pression parentale, sécurité physique et psychologique, en lien avec le CG 2.5.1 (Attitudes du cadre sportif).

3. Concepts / Mots-clés

Éthique, Enfants, Pression parentale, Fair-play.

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes éthiques spécifiques à l'encadrement d'enfants en compétition (gestion de la pression, priorité au jeu) .			✓				✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓		

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓		✓				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	

8. Critères d'évaluation

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'observation critériée, commune à l'ensemble des candidats, permettant d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences selon les niveaux suivants :

- NA : Non acquis
- EVA : En voie d'acquisition
- A : Acquis
- AM : Acquis avec maîtrise

Cette grille d'évaluation est présentée en annexe du cahier des charges et sert de référence au jury d'évaluation lors des délibérations.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-émotionnels et environnementaux	232	**	Cadre réglementaire	211	**
Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes	251	***	Les bases de la gestion psycho-émotionnelle	234	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur 20 candidats maximum
Matériel	1 local de cours avec minimum 20 places, 1 chaise par participant et 1 table/ partie de table (pour support A4) par candidat sauf si la formation se déroule en ligne PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation OU télévision

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Certification de l'enseignement supérieur de type court (bachelier, régentat ou graduat) OU de type long (master)
Certification moniteur éducateur Adeps
Formateur à l'école des cadres LFKBMO

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucun diplôme ne donne accès à une dispense totale du module de plein droit.	

4.6. Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus

<i>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</i>				
Thématique	Code et titre du module		Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
1	CS211	Cadre réglementaire et institutionnel du kick boxing et muay thaï	100%	10%
2	CS221	Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique en kick boxing et muay thaï	100%	35%
3	CS231	Analyse biomécanique spécifique au kick boxing et muay thaï	0%	35%
	CS232	Les bases de la préparation physique spécifique au kick boxing et au muay thaï	60%	
	CS233	Les bases de la nutrition spécifique au kick boxing et muay thaï	25%	
	CS234	Les bases de la gestion psycho-émotionnelle spécifique au kick boxing et muay thaï	15%	
4	CS241	Prévention blessures (prépa physique) en kick boxing et muay thaï	0%	10%
	CS242	Prévention du risque de blessure en compétition	100%	
5	CS251	L'éthique relative à l'entraînement des jeunes en kick boxing et muay thaï	100%	10%

5. REFERENTIEL « STAGE » : DESCRIPTION DES MODALITES DE STAGE DU DISPOSITIF DE FORMATION DE MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR EN KICK BOXING ET MUAY THAÏ

Il n'y a actuellement pas de stage pour ce niveau de formation.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION DU DISPOSITIF DE FORMATION DE MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR EN KICK BOXING ET MUAY THAÏ

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 02 mai 2019, au point 6 (**La description des modalités d'évaluation**).

6.1 Délai d'organisation des évaluations

Les modules CS_122 et CS_123 sont en évaluation continue. Ils sont donc évalués durant les séances de cours en présentielles.

Les autres modules sont organisés en session d'évaluation. Les deux sessions d'évaluation pour les candidats s'effectuent dans les deux semaines maximums qui suivent le dernier jour de cours. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur auprès de la Commission Pédagogique Mixte.

L'organisation de la session d'évaluation est comme suit : Le délai entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session est de minimum 5 jours.

6.2 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

6.2.1. Présences au cours

Tous les chargés de cours relèvent les présences en début de matinée et en début d'après-midi de chaque journée de formation. Ce relevé de présences est transmis par e-mail au coordinateur de formation. Il peut prendre deux formes :

- Un appel oral fait en début de cours,
- Un tableau reprenant tous les candidats qui doivent signer au regard de leur nom.

Pour avoir accès aux évaluations, le candidat doit avoir 80 % de présence sur l'ensemble de la formation MS éducateur en kick boxing et muay thaï. Si cette condition n'est pas respectée, le candidat ne peut pas participer à l'évaluation des modules pour lesquels il présente une absence ou plus. Il doit alors recommencer la formation lors de l'édition suivante en suivant uniquement les modules qu'il n'a pas suivis. Les frais d'inscription ne lui sont pas remboursés.

De plus, si ses absences sont non justifiées, il doit à nouveau payer les droits d'inscription. Par contre, si ses absences sont justifiées, il ne doit pas les payer.

Une présence passive au cours, suite à une blessure par exemple, doit être justifiée par un certificat médical. Si ce n'est pas le cas, la présence passive est considérée comme une absence.

Une présence passive justifiée ne peut pas dépasser la moitié du temps en présentiel. Si le candidat a un temps de présence passive justifiée supérieur à la moitié du temps en présentiel du module, il est considéré absent pour la totalité des heures passées en présence passive.

6.2.2. Autres modalités

Un candidat qui ne respecte pas les règles de bienséance dans le cadre de la formation peut voir son accès aux évaluations refusé. Il doit alors recommencer l'entièreté de la formation.

6.3 Publicité des accès aux évaluations

Les candidats admissibles aux évaluations sont convoqués par e-mail (adresse renseignée lors de l'inscription) par le biais de l'opérateur de formation.

Les candidats non admissibles aux évaluations sont avertis par e-mail. La justification y est mentionnée.

L'opérateur ne peut en aucun cas être considéré comme responsable si l'adresse e-mail renseignée par le candidat est erronée ou mal orthographiée.

6.4 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

6.4.1 Absence

Tout candidat qui ne se présente pas à une session d'évaluation (1^{ère} ou 2^{ème} session) est considéré comme absent.

Tout candidat absent doit avertir l'opérateur de formation, dans les plus brefs délais possibles, par e-mail en y joignant un éventuel justificatif (voir 1.1). Cet e-mail doit parvenir dans les 2 jours maximum après la journée d'évaluation concernée.

La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche (jusqu'au 2^{ème} degré), l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle (attestation de l'employeur faisant foi) sont en tout cas considérés comme des motifs légitimes.

6.4.2 Retard

Un candidat arrivant en retard sans motif légitime peut se voir refuser l'accès à l'évaluation.

Si le candidat en retard est admis à présenter l'évaluation, il la termine à l'heure initialement prévue.

Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

6.5 Nombre de sessions d'évaluation

6.5.1. Deux sessions d'évaluation

Dans la formation de MSEd-LFKBMO, deux sessions d'évaluation sont programmées : une 1^{ère} session et une 2^{ème} session pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la 1^{ère} session.

6.5.2 Les sessions reportées

En cas d'absence pour motif légitime, chaque candidat peut bénéficier d'une seule et unique session reportée.

6.5.3 Absence légitime en 1^{ère} session

Un candidat absent en 1^{ère} session, pour un motif légitime (absence justifiée), est évalué lors de la 1^{ère} session reportée. Pour des raisons organisationnelles, celle-ci est organisée en même temps que la seconde session.

Si un candidat convoqué pour une 1^{ère} session reportée est à nouveau absent, pour quelque motif que ce soit, il sera considéré en échec et devra refaire la formation en s'acquittant des frais d'inscription mais sans obligation de présence.

Si un candidat convoqué en 1^{ère} session reportée est en échec, devra refaire la formation hormis les modules réussis en 1^{ère} session reportée, en s'acquittant des frais d'inscription.

6.5.4 Absence légitime en 2^{ème} session

Un candidat absent en 2^{ème} session, pour un premier motif légitime (absence justifiée), devra refaire la formation hormis les modules réussis en 1^{ère} session reportée, en s'acquittant des frais d'inscription.

6.6 Constitution du Jury d'évaluation

Pour chaque session, un jury d'évaluation est constitué des chargés de cours intervenants lors des sessions évaluées et avec une voix délibérative. Il est présidé par le coordinateur de formation.

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les compétences minimales à atteindre par les candidats. Il peut donc respecter les mêmes exigences d'évaluation pour tous les candidats.

6.7 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Les délibérations du jury d'évaluation sont réalisées en présentiel ou par visio-conférence ou par e-mail en fonction des besoins (cas à délibérer ou pas, moment de la délibération, ...).

Le jury d'évaluation est présidé par le coordinateur de formation. S'il est absent, il désigne un chargé de cours pour le remplacer.

Sur base des évaluations obtenues par le candidat aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire représentant l'opérateur de formation est désigné par les membres du jury d'évaluation. Le coordinateur de formation peut exercer cette fonction.

Le conseiller pédagogique de l'Adeps est obligatoirement averti et invité à participer aux délibérations.

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation est systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury sont actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération qui est conservé sous format informatique par le secrétariat de l'opérateur de formation.

Est joint à ce PV, le document « MS Ed-LFKBMO – Doc suivi & évaluation » qui reprend :

- Le relevé des présences pour chaque journée de formation,
- Le tableau des résultats,
- Les copies des e-mails (si ce fonctionnement a été utilisé) de chaque membre du jury de délibération exprimant son avis et sa décision lors de la délibération.

Ce PV de délibération est signé par le Président du jury. Il est envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques).

6.8 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est obligatoirement **motivé** par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation (voir phrases de délibération infra). Les matières et épreuves que le candidat en échec devra représenter en seconde session, en cas d'ajournement, sont clairement mentionnées.

6.8.1 Motivation du résultat en 1^{ère} session

6.8.1.1 Les réussites (R)

Les phrases de délibération de 1^{ère} session sont :

- MS Ed-LFKBMO R1.1 : Réussite de plein droit en 1^{ère} session avec au moins l'appréciation « A » (Acquis) dans l'évaluation de chaque module.
- MS Ed-LFKBMO R1.2 : Réussite en 1^{ère} session sur décision motivée du jury d'évaluation (accompagné du résumé de la motivation).

6.8.1.2 Les ajournements (A)

Les phrases de délibération de 1^{ère} session sont :

- MS Ed-LFKBMO A1.1 : Ajourné en 2^{ème} session suite à l'échec (appréciation « NA » - Non Acquis, ou « EVA » - en Voie d'Acquisition) lors de l'évaluation d'un ou plusieurs module(s) (renseigner le ou les module(s)).
⇒ Décision - Le candidat représente l'évaluation du(es) module(s) en échec en seconde session.
- MS Ed-LFKBMO A1.2 : Ajourné en 2^{ème} session pour absence non justifiée lors de l'évaluation d'un ou plus module(s) (renseigner le ou les module(s)).
⇒ Décision - Le candidat représente l'évaluation du(es) module(s) en échec en seconde session.

6.8.1.3 Les échecs

Les phrases de délibération de 1^{ère} session sont :

- MS Ed-LFKBMO E1.1 : Echec en 1^{ère} session absence(s) à la formation
⇒ Décision - Le candidat peut recommencer la formation, lors de l'édition suivante, en suivant uniquement les modules qu'il n'a pas suivis.
- MS Ed-LFKBMO E1.2 : Echec en 1^{ère} session pour excès d'absences justifiées à la formation (moins de 80 % de présence)
⇒ Décision – Le candidat pourra reprendre la formation MEd-T-TC gratuitement lors de l'édition suivante en suivant uniquement les modules qu'il n'a pas suivis.
- MS Ed-LFKBMO E1.3 : Echec en 1^{ère} session pour absence à l'examen lors de la 1^{ère} session reportée (absence justifiée en 1^{ère} session)
⇒ Décision – Le candidat pourra recommencer la formation hormis le(s) module(s) éventuellement réussi(s) et sans obligation de présence, lors de l'édition suivante.
- MS Ed-LFKBMO E1.4 : Echec pour fraude lors de l'évaluation.
⇒ Sanction - Suspension d'un an avant de pouvoir recommencer l'entièreté de la formation.

6.8.2 Motivation du résultat en 2^{ème} session

6.8.2.1 Les réussites (R)

Les phrases de délibération de 2^{ème} session sont :

- MS Ed-LFKBMO R2.1 : Réussite de plein droit en 2^{ème} session avec au moins l'appréciation « A » (Acquis) dans l'évaluation de chaque module.
- MS Ed-LFKBMO R2.2 : Réussite en 2^{ème} session sur décision motivée du jury d'évaluation (accompagner du résumé de la motivation).

6.8.2.2 Les échecs

Les phrases de délibération de 2^{ème} session sont :

- MS Ed-LFKBMO E2.1 : Refusé en 2^{ème} session suite à l'échec (appréciation « NA » - Non Acquis, ou « EVA » - en Voie d'Acquisition) lors de l'évaluation d'un ou plusieurs module(s) (renseigner le ou les module(s)).
⇒ Décision - Lors d'une édition suivante, le candidat suivra uniquement le(s) module(s) pour le(s)quel(s) il était en échec lors de l'évaluation et passera les épreuves d'évaluation respective.
- MS Ed-LFKBMO E2.2 : Refusé en 2^{ème} session pour absence non justifiée lors de l'évaluation orale d'un ou plus module(s) (renseigner le ou les module(s)).
⇒ Décision - Lors d'une édition suivante, le candidat suivra uniquement le(s) module(s) pour le(s)quel(s) il était en échec lors de l'évaluation et passera les épreuves d'évaluation.
- MS Ed-LFKBMO E2.3 : Echec en 2^{ème} session pour absence à l'examen lors de la 2^{ème} session reportée (absence justifiée en 2^{ème} session)
⇒ Décision – Le candidat pourra recommencer la formation hormis les modules réussis en 1^{ère} session et sans obligation de présence, lors de l'édition suivante.
- MS Ed-LFKBMO E2.3 : Echec pour fraude lors de l'évaluation.
⇒ Sanction - Suspension d'un an avant de pouvoir recommencer l'entièreté de la formation.

6.9 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de

formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10 Procédure de communication des résultats aux candidats

Le résultat de l'évaluation est envoyé par e-mail à chaque candidat ou par courrier postal normalisé (si le candidat ne devait pas avoir d'adresse e-mail). L'envoi se fait dans les 15 jours ouvrables maximum après le dernier jour d'évaluation.

Cette publicité des résultats contient :

- Les évaluations de chaque module.
- L'évaluation finale de la formation.
- Le code et la phrase de délibération du jury.
- Le contenu des épreuves à repasser en seconde session.
- Une sanction éventuelle.
- Des remarques éventuelles.
- La date de la seconde session ou le planning des épreuves de seconde session
- La date limite pour introduire un recours contre la décision du jury.

Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session et la procédure à respecter est explicitée ci-dessous.

6.11 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury¹ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

¹ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jour ouvrable après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7 CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger).

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 02 mai 2019, au point 7 (Les conditions de dispenses de diplômes).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification² en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Educateur en kick boxing et muay thaï en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

² La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

7.2.2. Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - Nom – Prénom
 - Adresse officielle complète
 - Lieu et date de naissance
 - Mail
 - Tél/Gsm.
 - la discipline
 - le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir page suivante),
- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objective.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

Tableau à compléter en vue d'une VAF

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- D'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation. Les expériences utiles pour introduire une demande de VAE relative aux modules MS Ed en kick boxing et muay thaï sont :
 - o 1000 heures de pratique d'encadrement du public cible (cfr fonctions et profil du moniteur sportif éducateur en kick boxing et muay thaï) dans un club affilié à la LFKBMO (ou anciennement WKBMO) peut dispenser le candidat de devoir participer à certains modules à condition que le candidat puisse faire la preuve qu'il s'est engagé dans un processus réflexif (participation à des séminaires, lectures d'ouvrages ou d'articles...) en lien avec un (ou plusieurs) module(s) de la formation ;
- D'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2 Eléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom – Prénom
 - o Adresse officielle complète
 - o Lieu et date de naissance
 - o Mail
 - o Tél/Gsm.
 - o le niveau de qualification pour lequel une VAE est sollicité
- Tableau à compléter
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

EXPERIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISES (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RECENTE)									
Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (date de début – date de fin)	Nombre d'heures d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés*

7.4 Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".
- L'entretien de VAFE doit permettre :
 - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
 - o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
 - o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

- Des frais de procédures peuvent être demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et/ou l'organisation de l'entretien de VAFE. Pour l'année 2024, ceux-ci s'élèvent à 50€.

7.6 Procédures administratives VAFE

7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?

Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

Mathieu Godefroid
LFKBMO ASBL
Rue de l'industrie n°20
1400 Nivelles
mathieu@fight-off.com

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Une demande de peut être réalisée à tout moment entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année. Toutefois pour des raisons organisationnelles et pratico-pratiques, les demandes ne sont pas traitées durant les périodes de congés scolaires.

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroi pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

7.9.1 Cours généraux :

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en éducation physique...

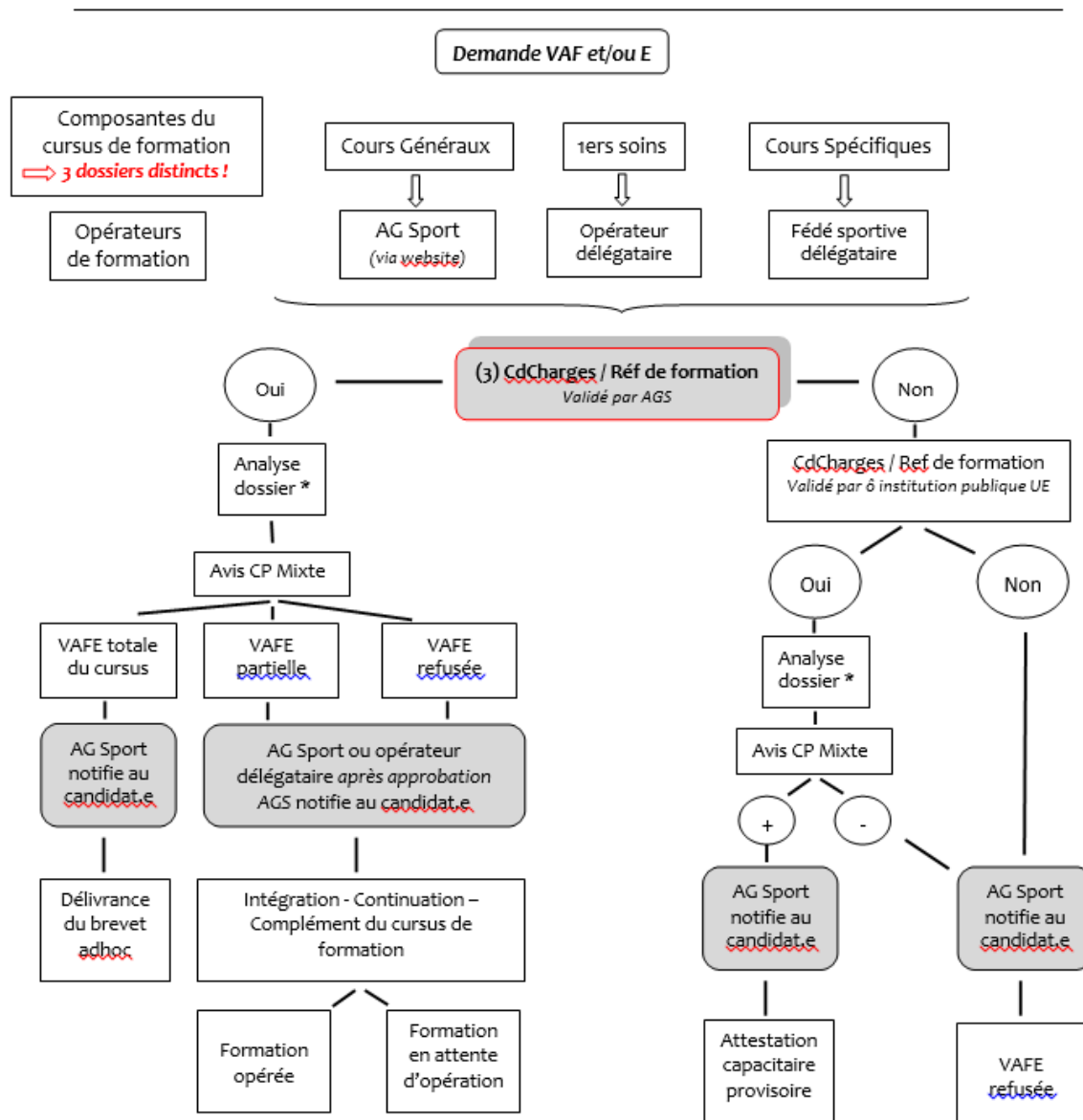
Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adepts.be).

7.9.2 Cours spécifiques :

Aucun cours spécifique n'ayant été proposé en kick boxing et muay thaï dans l' « ancien » système de formation proposé par l'Adeps, il n'existe aucune équivalence concernant les cours spécifiques organisés par la LFKBMO.

Une dispense peut néanmoins être octroyées pour certains modules en fonction d'autres diplômes (bachelier/ régentat en éducation, master/ licencié en sciences de la motricité, etc.). Tous les diplômes/certifications/brevets donnant droit à une (plusieurs) dispense(s) sont explicités au point 4.9.

7.10 Tableau synthèse complet des procédures “VAFE”



8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 02 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichiers xls).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / ... concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale du sport
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Service Formation des cadres sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00
tél 02/413 29 07
Email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

– ANNEXE 1 –

Grilles d'évaluation des modules certificatifs du niveau moniteur sportif éducateur en kick boxing et muay thai

Introduction

La présente annexe rassemble les grilles d'évaluation critériées utilisées dans le cadre des modules certificatifs du niveau Éducateur en kick boxing et muay thaï.

Ces grilles ont pour objectif de formaliser les critères et indicateurs d'évaluation permettant d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences visées par chaque module, conformément aux résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) définis dans les fiches ECTS correspondantes.

L'évaluation repose sur une appréciation des comportements observables, mobilisant les niveaux suivants :

- NA (Non acquis),
- EVA (En voie d'acquisition),
- A (Acquis),
- AM (Acquis avec maîtrise).

Les grilles sont communes à l'ensemble des candidats et constituent une référence partagée pour le jury d'évaluation lors des délibérations. Elles sont utilisées en cohérence avec les formes et modalités d'évaluation prévues pour chaque module (écrite, pratique, mise en situation, étude de cas).

L'organisation et le contenu de ces grilles visent à garantir une évaluation cohérente, équitable et transparente, en adéquation avec le niveau taxonomique attendu pour chaque module et avec les exigences du parcours de formation.

1. Module CS211 - Cadre réglementaire et institutionnel du kick boxing et muay thai

Rappel du RAA évalué :

Appliquer l'ensemble des règlements (administratifs, éducatifs, compétition) de la LFKBMO.

- Champs dominants : **Savoirs – Connaissances et Savoir-faire (application)**
- Niveau taxonomique visé :
 - Savoirs : niveau 3
 - Compétences : niveau 3
- Forme d'évaluation : **écrite, étude de cas, questions ouvertes**
- Type : **certificative**

Critère 1 – Maîtrise du cadre réglementaire et institutionnel

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Le candidat présente des erreurs majeures ou des confusions importantes concernant les règlements LFKBMO (ROI, licences, assurances, règlements éducatifs ou de compétition). Les réponses sont incomplètes ou inexactes.
EVA – En voie d'acquisition	Le candidat identifie partiellement les règlements applicables, mais avec des imprécisions, des oublis ou des confusions. La compréhension globale reste fragile.
A – Acquis	Le candidat identifie correctement les règlements applicables (administratifs, éducatifs et de compétition) et en restitue les principes essentiels de manière adéquate.
AM – Acquis avec maîtrise	Le candidat démontre une compréhension précise et structurée du cadre réglementaire, en distinguant clairement les différents règlements et leurs champs d'application.

Critère 2 – Application des règlements à une situation concrète

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Le candidat est incapable d'appliquer les règlements à une situation donnée ou propose une application erronée ou non conforme.
EVA – En voie d'acquisition	L'application des règlements est partiellement correcte mais reste approximative, incomplète ou mal argumentée.
A – Acquis	Le candidat applique correctement les règlements LFKBMO à une situation concrète (cas administratif, éducatif ou compétitif) de manière cohérente.
AM – Acquis avec maîtrise	Le candidat applique les règlements de façon rigoureuse et pertinente, en justifiant clairement ses choix et en tenant compte du contexte spécifique.

Critère 3 – Cohérence, justification et rigueur du raisonnement

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Le raisonnement est incohérent, peu structuré ou non justifié. Les réponses sont descriptives ou hors sujet.
EVA – En voie d'acquisition	Le raisonnement est partiellement structuré mais manque de clarté ou de justification explicite.
A – Acquis	Le raisonnement est clair, logique et correctement argumenté à partir des règlements applicables.
AM – Acquis avec maîtrise	Le raisonnement est particulièrement structuré, précis et argumenté, avec une justification explicite et pertinente des décisions prises.

Modalités de décision

- L'évaluation est réalisée sur base de l'ensemble des critères ci-dessus.
- La réussite du module implique l'obtention **au minimum du niveau « A – Acquis »** sur l'ensemble des critères.
- Cette grille est utilisée comme **outil de référence par le jury d'évaluation**

2. Module CS221 - Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique en kick boxing et muay thai

Rappel du RAA évalué

Concevoir et exécuter des séances de perfectionnement (Niv 4–6, clinch, sparring, tactique) en appliquant une méthodologie didactique structurée.

- Champs évalués :
 - Savoirs – connaissances
 - Savoir-faire méthodologiques, pédagogiques, didactiques et techniques
 - Savoir-faire comportementaux (posture professionnelle)
- Niveau taxonomique visé : **niveau 3**
- Formes d'évaluation : **pratique et écrite**
- Type : **certificative**

Critère 1 – Structuration méthodologique de la séance

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	La séance proposée est désorganisée, sans logique méthodologique claire. Les objectifs, contenus et enchaînements sont inadaptés ou incohérents.
EVA – En voie d'acquisition	La structure générale est identifiable, mais comporte des lacunes dans la progression, le dosage ou la cohérence globale.
A – Acquis	La séance est correctement structurée, avec des objectifs clairs, une progression logique et un enchaînement cohérent des situations d'apprentissage.
AM – Acquis avec maîtrise	La séance est structurée de manière rigoureuse et fluide, avec une progression clairement pensée au regard du niveau des pratiquants (Niv 4–6).

Critère 2 – Pertinence didactique et tactico-technique

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Les situations proposées ne correspondent pas aux objectifs de perfectionnement visés ou sont inadaptées au niveau des pratiquants.
EVA – En voie d’acquisition	Les situations sont partiellement pertinentes mais manquent de précision didactique ou de lien explicite avec la tactique et la stratégie.
A – Acquis	Les situations proposées sont adaptées au niveau (Niv 4–6) et en lien clair avec les objectifs tactico-techniques visés.
AM – Acquis avec maîtrise	Les situations sont finement articulées aux enjeux tactiques et stratégiques, avec une réelle cohérence entre technique, tactique et contexte de combat.

Critère 3 – Mise en œuvre pédagogique et régulation

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Les consignes sont floues, la gestion du groupe est inadéquate et les régulations sont absentes ou inappropriées.
EVA – En voie d’acquisition	Les consignes sont compréhensibles mais parfois imprécises ; les régulations existent mais restent limitées ou tardives.
A – Acquis	Les consignes sont claires, la gestion du groupe est adéquate et les régulations permettent l’atteinte des objectifs d’apprentissage.
AM – Acquis avec maîtrise	Les consignes sont précises et efficaces ; les régulations sont pertinentes, réactives et adaptées aux besoins individuels et collectifs.

Critère 4 – Posture professionnelle et sécurité

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	La posture professionnelle est inadaptée ; les règles de sécurité ne sont pas respectées ou insuffisamment prises en compte.
EVA – En voie d’acquisition	La posture est globalement correcte mais manque d’anticipation ou de constance, notamment en matière de sécurité.
A – Acquis	Le candidat adopte une posture professionnelle adéquate et veille au respect des règles de sécurité tout au long de la séance.
AM – Acquis avec maîtrise	La posture est pleinement maîtrisée, sécurisante et rassurante, avec une anticipation constante des risques liés au clinch, au sparring et aux situations tactiques.

Modalités de décision

- L’évaluation repose sur l’ensemble des critères ci-dessus.
- La réussite du module implique l’obtention **au minimum du niveau « A – Acquis »** pour chaque critère.
- Cette grille constitue la **référence commune d’évaluation** utilisée par le jury lors des délibérations.

3. Module CS232 - Analyse biomécanique spécifique en kick boxing et muay thai

Rappel du RAA évalué

Analyser des actions technico-tactiques spécifiques (frappes, déplacements, enchaînements) afin d'identifier les facteurs biomécaniques de la performance et les axes d'amélioration.

- Champs évalués :
 - Savoirs – connaissances
 - Savoir-faire méthodologiques et techniques
- Niveau taxonomique visé : **niveau 3**
- Formes d'évaluation : **écrite et analyse de situation / étude de cas**
- Type : **certificative**

Critère 1 – Identification des paramètres biomécaniques pertinents

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Le candidat n'identifie pas les paramètres biomécaniques pertinents ou confond les concepts fondamentaux (équilibre, alignement, chaînes cinétiques, appuis, transfert de force).
EVA – En voie d'acquisition	Les paramètres biomécaniques sont partiellement identifiés mais de manière incomplète ou imprécise.
A – Acquis	Le candidat identifie correctement les principaux paramètres biomécaniques en lien avec l'action analysée.
AM – Acquis avec maîtrise	Le candidat identifie de manière précise et structurée l'ensemble des paramètres biomécaniques déterminants de la performance.

Critère 2 – Analyse fonctionnelle du geste ou de la situation

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	L'analyse est descriptive ou erronée, sans lien clair avec l'efficacité ou la prévention des blessures.
EVA – En voie d'acquisition	L'analyse est partiellement pertinente mais reste superficielle ou peu structurée.
A – Acquis	L'analyse met en évidence les liens entre biomécanique, efficacité du geste et sécurité du pratiquant.
AM – Acquis avec maîtrise	L'analyse est approfondie, cohérente et intègre finement les dimensions de performance et de prévention.

Critère 3 – Mise en lien avec la pratique d'entraînement

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Le candidat ne parvient pas à établir de lien entre l'analyse biomécanique et la pratique d'entraînement.
EVA – En voie d'acquisition	Les liens avec la pratique sont évoqués mais restent généraux ou peu opérationnels.
A – Acquis	Le candidat établit des liens clairs entre l'analyse biomécanique et des pistes d'amélioration en entraînement.
AM – Acquis avec maîtrise	Le candidat propose des pistes d'intervention pertinentes, directement exploitables dans un contexte de perfectionnement.

Critère 4 – Rigueur du raisonnement et utilisation du vocabulaire spécifique

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Le raisonnement est confus et le vocabulaire biomécanique est absent ou incorrect.
EVA – En voie d'acquisition	Le raisonnement est compréhensible mais manque de précision ou de structuration.
A – Acquis	Le raisonnement est clair, structuré et mobilise un vocabulaire biomécanique approprié.
AM – Acquis avec maîtrise	Le raisonnement est rigoureux, précis et utilise de manière fluide un vocabulaire spécifique et adéquat.

Modalités de décision

- L'évaluation repose sur l'ensemble des critères ci-dessus.
- La réussite du module implique l'obtention **au minimum du niveau « A – Acquis »** pour chaque critère.
- Cette grille constitue la **référence commune d'évaluation** pour le jury lors des délibérations.

4. Module CS233 - Mon intervention au cours d'un entraînement

Rappel du RAA évalué

Identifier et expliquer les composantes de l'intervention du cadre sportif lors d'une séance d'entraînement.

- Champs évalués :
 - Savoirs – connaissances
 - Savoir-faire méthodologiques (niveau introductif)
- Niveau taxonomique visé : **niveau 2** (comprendre – expliquer – illustrer)
- Formes d'évaluation : **écrite, questions ouvertes, étude de situations**
- Type : **certificative**

Critère 1 – Identification des composantes de l'intervention

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Le candidat ne parvient pas à identifier les composantes essentielles de l'intervention du cadre sportif (objectifs, consignes, organisation, feedbacks...).
EVA – En voie d'acquisition	Les composantes sont partiellement identifiées mais de manière incomplète ou imprécise.
A – Acquis	Le candidat identifie correctement les principales composantes de l'intervention en entraînement.
AM – Acquis avec maîtrise	Le candidat identifie de manière claire et structurée l'ensemble des composantes de l'intervention.

Critère 2 – Compréhension du rôle du cadre sportif en situation d'entraînement

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Le rôle du cadre sportif est mal compris ou confondu avec d'autres fonctions.
EVA – En voie d'acquisition	Le rôle est compris de manière générale mais reste imprécis ou peu argumenté.
A – Acquis	Le candidat explique correctement le rôle du cadre sportif au cours d'un entraînement.
AM – Acquis avec maîtrise	Le candidat explique de manière claire, structurée et illustrée le rôle du cadre sportif.

Critère 3 – Capacité à illustrer par des exemples simples

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Le candidat ne parvient pas à illustrer ses propos par des exemples pertinents.
EVA – En voie d'acquisition	Les exemples sont présents mais peu précis ou peu en lien avec l'entraînement réel.
A – Acquis	Le candidat illustre ses propos par des exemples simples et cohérents issus de situations d'entraînement.
AM – Acquis avec maîtrise	Les exemples sont clairs, variés et directement en lien avec des situations concrètes d'entraînement.

Critère 4 – Clarté de l’expression et structuration des réponses

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Les réponses sont confuses, désorganisées ou difficilement compréhensibles.
EVA – En voie d’acquisition	Les réponses sont compréhensibles mais manquent de structuration ou de précision.
A – Acquis	Les réponses sont claires, structurées et utilisent un vocabulaire approprié.
AM – Acquis avec maîtrise	Les réponses sont très claires, bien structurées et utilisent un vocabulaire précis et adapté.

Modalités de décision

- L’évaluation repose sur l’ensemble des critères ci-dessus.
- La réussite du module implique l’obtention **au minimum du niveau « A – Acquis »** pour chaque critère.
- Cette grille constitue la **référence commune d’évaluation** utilisée par le jury lors des délibérations.

5. Module CS234 : Les bases de la gestion psycho-émotionnelle spécifique au kick boxing et muay thai

Rappel du RAA évalué

Évaluer les états psycho-émotionnels du compétiteur et y répondre par un coaching de coin et un discours adaptés.

- Champs évalués :
 - Savoirs – connaissances
 - Savoir-faire méthodologiques et pédagogiques
 - Savoir-faire comportementaux (posture professionnelle)
- Niveau taxonomique visé : **niveau 4** (analyser – adapter – ajuster)
- Formes d'évaluation : **pratique** (mise en situation), **étude de cas**
- Type : **certificative**

Critère 1 – Analyse de l'état psycho-émotionnel du compétiteur

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Le candidat ne parvient pas à identifier l'état psycho-émotionnel du compétiteur ou en propose une lecture erronée.
EVA – En voie d'acquisition	L'analyse est partielle ou approximative ; certains indicateurs sont repérés mais mal interprétés.
A – Acquis	Le candidat analyse correctement l'état psycho-émotionnel du compétiteur à partir d'indicateurs observables (stress, confiance, engagement, fatigue émotionnelle...).
AM – Acquis avec maîtrise	L'analyse est fine, contextualisée et nuancée, tenant compte du moment du combat, du profil de l'athlète et de la dynamique compétitive.

Critère 2 – Pertinence et adaptation du discours de coaching

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Le discours est inadapté, stéréotypé ou contre-productif au regard de l'état émotionnel du compétiteur.
EVA – En voie d'acquisition	Le discours est globalement approprié mais manque d'ajustement ou de précision.
A – Acquis	Le discours est adapté à l'état psycho-émotionnel du compétiteur et au contexte du combat.
AM – Acquis avec maîtrise	Le discours est finement ajusté, ciblé et efficace, favorisant la régulation émotionnelle et la performance.

Critère 3 – Cohérence de l'intervention en situation de coaching de coin

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	L'intervention est incohérente ou déconnectée de l'analyse réalisée.
EVA – En voie d'acquisition	L'intervention est partiellement cohérente mais manque de fluidité ou de continuité.
A – Acquis	L'intervention est cohérente, structurée et en lien direct avec l'analyse psycho-émotionnelle.
AM – Acquis avec maîtrise	L'intervention est fluide, pertinente et parfaitement articulée à la dynamique émotionnelle et tactique du combat.

Critère 4 – Posture professionnelle et cadre éthique

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	La posture est inadaptée ou non conforme aux principes éthiques et éducatifs.
EVA – En voie d’acquisition	La posture est globalement correcte mais manque de constance ou de maîtrise.
A – Acquis	Le candidat adopte une posture professionnelle adéquate, respectueuse et sécurisante pour le compétiteur.
AM – Acquis avec maîtrise	La posture est pleinement maîtrisée, rassurante et exemplaire sur les plans éthique et éducatif.

Modalités de décision

- L’évaluation repose sur l’ensemble des critères ci-dessus.
- La réussite du module implique l’obtention **au minimum du niveau « A – Acquis »** pour chaque critère.
- Cette grille constitue la **référence commune d’évaluation** utilisée par le jury lors des délibérations.

6. Module CS242 - Prévention du risque de blessure en compétition

Rappel du RAA évalué

Appliquer les mesures de gestion des risques de blessures en compétition

(taping des mains, échauffement pré-combat, interventions de l'homme de coin, identification des signaux d'alerte).

- Champs évalués :
 - **Savoirs – connaissances** (niveau 2)
 - **Savoir-faire méthodologiques et techniques** (niveau 3)
 - **Savoir-faire comportementaux** (posture de sécurité)
- Formes d'évaluation : **pratique** (mise en situation, démonstration)
- Type : **certificative**

Critère 1 – Compréhension des risques et des principes de prévention

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Le candidat ne comprend pas les risques principaux en compétition ou confond les principes de prévention.
EVA – En voie d'acquisition	Les risques et principes sont identifiés de manière partielle ou imprécise.
A – Acquis	Le candidat explique correctement les principaux risques de blessures et les principes généraux de prévention.
AM – Acquis avec maîtrise	Le candidat explique de manière claire et structurée les risques et les principes de prévention, en les reliant au contexte compétitif.

Critère 2 – Mise en œuvre des mesures préventives avant le combat

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Les mesures préventives (taping, échauffement) sont absentes, incorrectes ou dangereuses.
EVA – En voie d’acquisition	Les mesures sont appliquées de manière partiellement correcte mais manquent de rigueur ou d’adaptation.
A – Acquis	Les mesures préventives sont correctement mises en œuvre, conformément aux bonnes pratiques.
AM – Acquis avec maîtrise	Les mesures sont appliquées avec rigueur, précision et adaptation au contexte et au compétiteur.

Critère 3 – Intervention de l’homme de coin et gestion des situations à risque

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Le candidat n’intervient pas correctement ou adopte des comportements inadaptés face à une situation à risque.
EVA – En voie d’acquisition	L’intervention est globalement correcte mais hésitante ou incomplète.
A – Acquis	Le candidat intervient de manière appropriée et sécuritaire lors de situations à risque ou de blessures mineures.
AM – Acquis avec maîtrise	L’intervention est maîtrisée, rapide et parfaitement adaptée à la situation, dans le respect du cadre compétitif.

Critère 4 – Identification des signaux d’alerte et posture sécuritaire

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Les signaux d’alerte ne sont pas identifiés ou sont minimisés ; la posture est inadaptée.
EVA – En voie d’acquisition	Les signaux sont partiellement identifiés mais la réaction manque de clarté ou de fermeté.
A – Acquis	Le candidat identifie correctement les signaux d’alerte et adopte une posture sécuritaire et responsable.
AM – Acquis avec maîtrise	Les signaux sont identifiés de manière précoce et la posture est exemplaire, protectrice et conforme aux exigences éthiques.

Modalités de décision

- L’évaluation repose sur l’ensemble des critères ci-dessus.
- La réussite du module implique l’obtention **au minimum du niveau « A – Acquis »** pour chaque critère.
- Cette grille constitue la **référence commune d’évaluation** utilisée par le jury lors des délibérations.

7. Module CS251 - L'éthique relative à l'entraînement des jeunes en kick boxing et muay thai

Rappel du RAA évalué

Appliquer les principes éthiques spécifiques à l'encadrement d'enfants en compétition (gestion de la pression, priorité au développement et au plaisir de jouer).

- Champs évalués :
 - **Savoirs – connaissances**
 - **Savoir-faire comportementaux** (posture éthique du cadre sportif)
- Niveau taxonomique visé : **niveau 3**
- Formes d'évaluation : **écrite, étude de cas, questions ouvertes**
- Type : **certificative**

Critère 1 – Compréhension des principes éthiques liés à l'encadrement des jeunes

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Les principes éthiques sont méconnus, confondus ou mal compris.
EVA – En voie d'acquisition	Les principes sont identifiés mais de manière partielle ou imprécise.
A – Acquis	Le candidat mobilise correctement les principes éthiques liés à l'encadrement des enfants en compétition.
AM – Acquis avec maîtrise	Le candidat mobilise de manière claire, structurée et cohérente l'ensemble des principes éthiques applicables.

Critère 2 – Application des principes éthiques à des situations concrètes

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	Les réponses proposées sont inadaptées ou contraires aux principes éthiques.
EVA – En voie d’acquisition	Les réponses sont globalement acceptables mais manquent de cohérence ou d’ajustement.
A – Acquis	Le candidat applique de manière appropriée les principes éthiques à des situations concrètes d’encadrement de jeunes.
AM – Acquis avec maîtrise	Le candidat applique les principes de manière cohérente, ajustée et constante, en tenant compte du contexte et du public.

Critère 3 – Gestion de la pression et protection du jeune sportif

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	La pression exercée n’est pas identifiée ou est renforcée par l’intervention proposée.
EVA – En voie d’acquisition	La pression est identifiée mais la réponse reste partielle ou insuffisamment protectrice.
A – Acquis	Le candidat adopte des réponses qui limitent la pression et préservent le développement et le plaisir de l’enfant.
AM – Acquis avec maîtrise	Le candidat met en place des réponses protectrices, éducatives et cohérentes face aux différentes formes de pression.

Critère 4 – Posture éthique et responsabilité du cadre sportif

Niveau	Indicateurs observables
NA – Non acquis	La posture est inadaptée, non éducative ou contraire aux valeurs éthiques.
EVA – En voie d’acquisition	La posture est globalement correcte mais manque de constance ou de clarté.
A – Acquis	Le candidat adopte une posture éthique conforme aux responsabilités du cadre sportif éducateur.
AM – Acquis avec maîtrise	La posture est pleinement maîtrisée, cohérente et exemplaire sur les plans éducatif, éthique et relationnel.

Modalités de décision

- L’évaluation repose sur l’ensemble des critères ci-dessus.
- La réussite du module implique l’obtention **au minimum du niveau « A – Acquis »** pour chaque critère.
- Cette grille constitue la **référence commune d’évaluation** utilisée par le jury lors des délibérations.